

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CDG 74**Séance du 27 novembre 2025****OBJET : FINANCES : Attribution d'une subvention à l'Amicale du personnel du CDG 74****Date de la convocation : 14 novembre 2025****Président de séance : Antoine de MENTHON****Secrétaire de séance : Anne BLANC****Nombre de membres titulaires en exercice : 30****MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES : 8**

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard, Président du CDG
2. Mme Anne BLANC, Conseillère municipale de Beaumont, Vice-présidente du CDG
3. Mme Véronique BOUCLIER, Conseillère municipale déléguée de Bonneville, Vice-présidente du CDG
4. M. Didier EVERAERE, Maire-adjoint de Chavonne
5. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjointe de Cornier
6. M. Gérard RENUCCI, Maire-adjoint de Frangy
7. M. Jacques DALEX, Maire de Faverges-Seythenex
8. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy

MEMBRE TITULAIRE, REPRESENTANT DU COLLEGE DES INTERCOMMUNALITES : 1

1. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère communautaire Thonon Agglomération, Vice-Présidente du CDG

MEMBRE TITULAIRE, REPRESENTANT DU COLLEGE SPECIFIQUE : 1

1. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2

MEMBRE SUPPLEANT, REPRESENTANT DU COLLEGE SPECIFIQUE : 1

1. M. Etienne ANDREYS, Maire-adjoint d'Annecy, représentant de M. François ASTORG

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNÉ POUVOIR : 7

1. M. Christophe BOCHATON, Maire-adjoint d'Evian-les-Bains, Vice-président du CDG, ayant donné pouvoir à Mme Franca VIVIAND
2. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe les Gets, ayant donné pouvoir à Mme Anne BLANC
3. M. Didier THEVENET, Maire de la Clusaz, ayant donné pouvoir à M. Antoine de MENTHON
4. M. Jacques GRANDCHAMP, Conseiller communautaire CCPEVA, ayant donné pouvoir à Mme Claudine FAUDOT
5. M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny, ayant donné pouvoir à M. Gérard RENUCCI
6. Mme Valérie GONZO-MASSOL, Vice-Présidente du SDIS 74, ayant donné pouvoir à M. Dominique PUTHOD
7. M. Roland LOMBARD, Conseil d'Administration du SDIS 74, ayant donné pouvoir à M. Etienne ANDREYS

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS : 12

1. M. Serge BEL, Maire de Messery
2. M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières-Val-de-Borne
3. Mme Chantal VANNSON, Maire de Marnaz
4. Mme Charlotte DEMARCHE, Maire-adjointe de Chamonix-Mont-Blanc
5. M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy-le-Bouveret
6. Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy
7. M. Emmanuel DESAIRE, Maire-adjoint de Groisy
8. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses
9. Mme Maryline BOUCHÉ, Maire-adjointe d'Annemasse
10. M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes
11. Mme Marie-Pierre BERTHIER, Maire-adjointe de Nernier
12. M. Pierre BIBOLLET, Maire de Thônes

PERSONNES INVITEES :

- Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74
- M. Nicolas LANFROY, Directeur Adjoint du Centre de Gestion 74
- Mme Amélie GUILLOU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74
- Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payer Départemental, excusée

2025-06-34 – FINANCES - Attribution d'une subvention à l'Amicale du personnel du CDG74

Vu le courrier de demande de subvention de l'Amicale du personnel du CDG74 reçu en date du 12 novembre 2025 annexé,

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, informe les membres du Conseil d'Administration de la demande de subvention faite par la Présidente de l'Amicale du personnel du CDG74 pour l'année 2026.

A l'appui de sa demande, l'Amicale du personnel du CDG74 a fourni un budget prévisionnel établi comme suit :

- dépenses : 4.985,00 €
- recettes : 4.985,00 €

Pour équilibrer son budget, l'Amicale du personnel du CDG74 sollicite une subvention d'un montant de :

- 3 000,00 € pour le fonctionnement de l'Amicale du personnel du CDG74 (organisation de nouvelles activités, goûter de noël, repas de fin d'année, etc.),

Comme pour les années précédentes, Monsieur le Président propose d'effectuer un versement en 2 fois de la subvention :

- Un versement immédiat de 1 500,00 € après le vote du budget 2026,
- Un second versement conditionnel plafonné à 1 500,00 € dans le courant du second semestre, après fourniture par l'Amicale du personnel d'un bilan des activités effectuées au premier semestre, de l'exécution budgétaire déjà réalisée et des activités programmées sur le second semestre.

Il convient de préciser que l'Amicale du personnel a obtenu, les subventions suivantes les années antérieures :

- 2022 : 2800 euros
- 2023 : 3500 euros
- 2024 : 1700 euros
- 2025 : 2700 euros

L'augmentation pour l'année 2026 est justifiée par la poursuite de l'activité yoga dont les tarifs (110 euros par séance) sont aujourd'hui plus élevés qu'à Seynod, une sortie plus conséquente que celle programmée en 2025 ainsi que des opérations telles que des animations de Noël et midi jeux.

Le Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000,00 € à l'Amicale du personnel au titre de l'année 2026.

ACCEPTE les modalités de versement telles que proposées à savoir :

- Un versement immédiat de 1 500 € après le vote du budget 2026,
- Un second versement conditionnel plafonné à 1 500 € dans le courant du second semestre après fourniture par l'Amicale du personnel d'un bilan des activités effectuées au premier semestre et de l'exécution budgétaire déjà réalisé et des activités programmées sur le second semestre,

INSCRIT au budget 2026 les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annecy,

Le 28 novembre 2025

Le secrétaire de séance,

A. Blanc

Anne BLANC

Le Président du Centre de Gestion de la FPT,

A. de Menthon

Antoine de MENTHON



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Haute-Savoie, 44 rue du Goléron, 74370 ANNECY, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble 38000.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application numérique « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le :
- La publication par voie électronique le :